

● (1412)

### LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

PROPOSITION D'ACHAT PAR L'ORGANISME DES SOCIÉTÉS ÉTABLIES AU PAYS MAIS APPARTENANT À DES ÉTRANGERS—REOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Hal Herbert (Vaudreuil):** Monsieur l'Orateur, au sujet d'une affaire urgente et aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Lachine-Lakeshore (M. Blaker):

Que le gouvernement intervienne sur-le-champ pour annuler l'offre d'achat par la Corporation de développement du Canada de la fabrique de produits alimentaire d'origine québécoise, Culinar Inc. et que le gouvernement insiste pour que la société réalise son objectif qui est d'accroître les possibilités de placements pour les Canadiens en offrant d'acheter des sociétés étrangères qui font des affaires au Canada.

**M. l'Orateur:** Pour présenter cette motion il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES GRAINS

DEMANDE D'ÉTUDE DES POSSIBILITÉS D'UTILISATION DES TERMINUS INTERNES POUR LE STOCKAGE—REOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Doug Neil (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a récemment fait certaines déclarations au sujet des négociations tendant à conclure un accord international sur le blé. Selon lui, cet accord prévoirait que les pays producteurs de blé s'entendent pour constituer des réserves de grains. Je propose donc, appuyé par le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton):

Que le ministre de l'Agriculture ordonne aux cadres de son ministère d'effectuer une étude pour voir s'il est possible d'utiliser les terminus internes appartenant au gouvernement pour stocker du grain.

**M. l'Orateur:** Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE CERTIFICAT MÉDICAL ATTESTANT LA PERTE DE MÉMOIRE D'UN ANCIEN OFFICIER—REOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stuart Leggatt (New-Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement. Étant donné que le *Globe and Mail* d'aujourd'hui rapporte qu'un ancien officier de la GRC a reçu un certificat médical attestant qu'il a souffert d'une perte de mémoire avant d'être appelé à témoigner devant les commissions d'enquête Keable et McDonald et qu'il est fort possible que cette maladie soit contagieuse, je propose, appuyé par le député de Broadview (M. Gilbert):

### Questions orales

Que la Chambre ordonne au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de charger immédiatement son ministère de mettre au point de toute urgence un vaccin en quantité suffisante pour immuniser au moins deux ministres, deux anciens solliciteurs généraux, le solliciteur général actuel et le premier ministre, afin que la Chambre n'ait pas à craindre que cette épidémie ne se répande.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

### L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA DÉCLARATION DE M. MICHAEL PITFIELD RELATIVE AUX QUESTIONS D'ÉTHIQUE—REOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Après une telle motion, celle que je suis sur le point de présenter fera sûrement triste figure. Elle a trait à la déclaration que Michael Pitfield, secrétaire du Cabinet, a formulée cette semaine et selon laquelle le gouvernement n'aurait pas fourni à ses fonctionnaires la formation dont ils auraient besoin pour traiter d'une foule de décisions de caractère éthique. Puisque les événements des dernières semaines ont démontré que cette incapacité à traiter des décisions éthiques est aussi bien le fait des fonctionnaires que des ministres qui sont leurs maîtres, je propose, avec l'appui du député de Northumberland-Durham (M. Lawrence):

Que la Chambre souscrive au principe que le greffier du Conseil privé vient d'énoncer et selon lequel les questions d'éthique et de valeurs ne seraient pas des préoccupations purement théoriques... mais des réalités éminemment pratiques... à l'égard desquelles il faut assumer ses responsabilités et rendre des comptes, et demande que lecture soit donnée de cette motion lors de la prochaine séance du conseil des ministres.

**M. l'Orateur:** La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

### QUESTIONS ORALES

[Traduction]

#### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE D'ENGAGEMENT CONTRE L'APPLICATION À D'AUTRES PROVINCES DE LA DÉCISION DANS L'AFFAIRE CIGOL

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre et du ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Il s'agit de la décision qu'a rendue la Cour suprême dans l'affaire CIGOL, décision qui aura de graves répercussions, surtout pour les gens de la Saskatchewan. Étant donné que le gouvernement fédéral est intervenu dans cette affaire au nom des sociétés pétrolières, je voudrais que le gouvernement nous donne l'assurance qu'à l'avenir, il ne profitera pas de la décision qui a été rendue dans cette affaire pour empiéter de quelque manière que ce soit sur le droit de propriété des provinces sur leurs ressources naturelles. Peut-il nous promettre qu'il n'étendra pas la décision rendue par la Cour suprême à d'autres provinces?